

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Education, périscolaire et jeunesse »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 29 mai 2019

33 Expérimentation des petits déjeuners dans les écoles

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON
M. CABARET
Mme GUENDOUZE
M. N'DIAYE
M. ATAKAYA
M. LELONG
Mme LEHNER

Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CARLIER
M. AKABLI
M. VILLEMMAIN
Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS
M. LEMAIRE
Mme LAMBRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI | 1 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : | 0 |

■ Rapport de présentation :

Madame Najat MOUSSATEN, maire-adjointe, expose :

Par courrier du 25 mars 2019 Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education nationale de l'Oise, a sollicité monsieur le Maire de Creil pour participer à l'expérimentation relative à la prévention et à la lutte nationale contre la grande pauvreté par la mise en œuvre de « Petits Déjeuners » dans des écoles de Creil.

Ce dispositif, qui se veut expérimental dans l'académie d'Amiens, a fait l'objet d'un appel à projet auquel deux écoles de Creil ont répondu. Ainsi, 5 classes de l'école maternelle Camus et 3 classes de CP de l'école élémentaire Nerval sont engagées dans cette expérimentation jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

La ville de Creil, par la mise à disposition du matériel et l'organisation logistique de ces petits déjeuners, participe activement à cette démarche. L'Etat s'est engagé à verser un montant de 4 440 euros à la collectivité pour l'achat des denrées alimentaires nécessaires pour ces deux écoles.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer la convention partenariale pour l'organisation, à titre expérimental, de ce dispositif pour les deux écoles concernées jusqu'à la fin de l'année scolaire et d'autoriser d'éventuels avenants liés à ce projet.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Education, périscolaire et jeunesse » en date du 29 mai 2019,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser le maire à signer la convention partenariale pour l'organisation, à titre expérimental, de ce dispositif pour les deux écoles concernées jusqu'à la fin de l'année scolaire et d'autoriser d'éventuels avenants liés à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 25 JUIN 2019	Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis : Jean-Claude VILLEMMAIN
--	--

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19
et publication ou notification le 01/07/19
affiché le 25/06/19
CREIL, le 01/07/2019


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE